



## DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION

---

### Suivant l'arrêté du 12 avril 2017, portant organisation du troisième cycle des études de médecine

#### **Article 46**

Les étudiants peuvent demander à accomplir, **au sein de la région dont relève leur subdivision d'affectation**, *deux stages* dans une subdivision autre que celle-ci, au cours des *deux premières phases de formation* du troisième cycle.

#### **Article 47**

Les étudiants peuvent demander à réaliser **deux stages dans une région différente** de celle dont relève leur subdivision d'affectation, au cours de **la phase d'approfondissement**.

#### **CONDITIONS A REMPLIR, CRITERES DE LA COMMISSION :**

- **La valeur ajoutée du stage dans la formation de l'interne (surspécialité) et le retour sur investissement pour Limoges, le Limousin et la Nouvelle-Aquitaine**
- La destination (priorité à la Nouvelle-Aquitaine) et **pas dans le CHU où vous avez fait votre externat**  
(sauf Bordeaux, Poitiers, ancienne Interrégion Toulouse, PARIS ou Centre **Unique** de Référence de la spécialité).  
Les enseignants estiment que la plus-value est très limitée d'aller dans un CHU que vous connaissez.
- Le nombre de stages hors subdivision par interne (déclassement dès l'obtention d'un stage hors Nouvelle-Aquitaine)
- Stage de la spécialité
- Le nombre de stages hors subdivision par service pour le même semestre, et les risques de déstabilisation d'un service du CHU ou des hôpitaux du GHT
- L'implication personnelle de l'interne et ses services rendus à la faculté de Limoges et au CHU de Limoges

**Nous vous rappelons que le nombre de financements est limité et que l'obtention d'un financement pour un stage hors subdivision n'est ni automatique, ni un droit.**

#### **Docteurs Juniors :**

Il a été acté, avec les représentants, qu'**une demande de dérogation pour un stage hors Nouvelle-Aquitaine en phase 3 serait automatiquement REFUSEE** sauf dans un cas précis :

« **Un docteur Junior avec un projet particulier en Limousin ou Dordogne justifié par un courrier de la direction de l'hôpital. Le projet et le retour sur investissement doivent être justifiés OBLIGATOIREMENT par la Direction de l'établissement d'installation (CHU de Limoges ou CH de notre région) »**

Cette politique est appliquée dans les 3 subdivisions de la Nouvelle-Aquitaine : Bordeaux, Poitiers et Limoges

# Facultés de Médecine et de Pharmacie



## DOSSIER DE CANDIDATURE :

ANNEXE 1 : Projet de stage

ANNEXE 2 : Liste des semestres accomplis dans la subdivision d'origine.

ANNEXE 3 : Avis du coordonnateur local du D.E.S de la subdivision d'origine.

ANNEXE 4 : Avis du coordonnateur interrégional du D.E.S de la subdivision d'origine

ANNEXE 5 : Avis du responsable médical du lieu de stage agréé d'accueil.

ANNEXE 6 : Avis du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil.

## **Joindre également les documents suivants :**

- Lettre de motivation pour la demande de stage en dehors de la subdivision d'affectation
- Un curriculum vitae simplifié (sur une page recto),
- Une liste des travaux,
- **Une lettre du coordonnateur du DES précisant la plus-value pédagogique et le plan de carrière du candidat dans le CHU ou dans un établissement hospitalier régional.**

## DEPOT DU DOSSIER :

Un exemplaire **complet** doit être adressé :

- avant le 1<sup>er</sup> juin pour un stage de novembre,
- avant le 1<sup>er</sup> décembre pour un stage de mai.

**L'original au service scolarité 3<sup>ème</sup> CYCLE.**

La copie à la Direction des Ressources Humaines médicales du CHU de Limoges.

Des modalités particulières peuvent être adoptées par certaines facultés (dossier complémentaire, date limite de dépôt des dossiers, ...). **L'étudiant devra donc se renseigner auprès du secrétariat de la commission inter-chu d'accueil**

Exemple : pour effectuer un stage dans la subdivision de Bordeaux, il faut adresser le dossier :

- avant le 15 mai pour un stage de novembre,
- avant le 15 novembre pour un stage de mai.

## NOTIFICATION DE LA DECISION :

Une Commission se réunira chaque semestre, courant juin et courant décembre. Elle sera présidée par le Directeur de l'U.F.R., et composée des représentants de l'A.R.S., du C.H.U. de rattachement et des internes.

La décision rendue sera transmise :

- à l'étudiant,
- au Directeur de l'A.R.S. d'origine,
- au Directeur de l'A.R.S. d'accueil,
- au Directeur du CHU de rattachement de l'interne.

# Facultés de Médecine et de Pharmacie



## ANNEXE 1

### DEMANDE DE STAGE EN DEHORS DE LA SUBDIVISION D'ORIGINE

#### PROJET DE STAGE

Nom et Prénom :

Nom d'épouse :

Nationalité :

Nombre d'enfants :

Adresse personnelle :

N° téléphone :

**DATE DE L'EXAMEN ECNi :**

**D.E.S. D'INSCRIPTION :**

**ANCIENNETE DE FONCTIONS :**

*(Nombre de semestres validés au moment du choix)*

**PERIODE SOUHAITEE :**

MAI à OCTOBRE 20..... (1)

ou

NOVEMBRE 20..... / AVRIL 20..... (1)

**SUBDIVISION DEMANDEE :**

**ETABLISSEMENT DEMANDE :**

**SERVICE DEMANDE :**

Date :

Signature de l'intéressé(e)

# Facultés de Médecine et de Pharmacie



## ANNEXE 2

### DEMANDE DE STAGE EN DEHORS DE LA SUBDIVISION D'ORIGINE

#### **LISTE DES SEMESTRES ACCOMPLIS DANS LA SUBDIVISION D'ORIGINE**

**(A remplir par le C.H.U. de rattachement)**

**NOM DE L'INTERNE :**

**Epouse :**

**Prénom :**

<b>SEMESTRE</b>	<b>ETABLISSEMENT D'AFFECTATION</b>	<b>NOM DU CHEF DE SERVICE</b>	<b>SERVICE</b>
du : au :			

**VISA DU DIRECTEUR DU C.H.U. DE RATTACHEMENT :**

# Facultés de Médecine et de Pharmacie



## ANNEXE 3

### DEMANDE DE STAGE EN DEHORS DE LA SUBDIVISION D'ORIGINE

#### AVIS DU COORDONNATEUR LOCAL DE LA SUBDIVISION D'ORIGINE

Je soussigné(e)

Coordonnateur local du D.E.S. de :

donne un avis favorable à Mr, Mme, Melle,

( interne inscrit(e) dans le D.E.S. que je coordonne )

pour accomplir un semestre d'internat de :

MAI à OCTOBRE 20..... (1)

ou

NOVEMBRE 20..... / AVRIL 20..... (1)

dans la subdivision de :

Précisez les motifs de formation :

Date :

Signature du Coordonnateur local

(1) rayer la mention inutile





